

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars, à 19 H 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint Victor sur Rhins (Loire), conformément à l'article L2121-10 du Code général des collectivités territoriales, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, pour y tenir une session ordinaire.

**Sont présents :** MM. CRIONAY Timothée, DURILLON Gérard, BROSETTE Maryline, FESSY André, CHARTIER Jacqueline, LAFAURIE Nathalie, GONIN Bertrand, GIRARD Gabriel, VEILLARD Patricia, AUTUSSE Lionel, POULARD Denis, TOURNUS Delphine, DURET Michel.

**Absents excusés :**

**Absent :** COGNET François

**Ayant donné procuration :**

Les membres formant la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

M. Gérard DURILLON est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 17 mars 2025

Date d'affichage : 27 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice :	14
Nombre de membres présents :	13
Nombre de votants :	13
Quorum :	07

### **Ordre du jour de la séance**

- 1- Vote du budget assainissement
- 2- Vote du budget primitif commune
- 3- Fixation du taux des impôts locaux
- 4- Avenant de maîtrise d'œuvre travaux assainissement
- 5- Maitrise d'œuvre rénovation énergétique maternelle et restaurant scolaire
- 6- Approbation du règlement intérieur périscolaire
- 7- Ouverture enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux
- 8- Demande de subvention du centre de loisirs
- 9- Approbation de la convention avec la COR pour le déversement des eaux usées et eaux pluviales à la STEP d'Amplepuis-Thizy
- 10- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 11- Demande de subvention Fonds Vert pour la renaturation de la cour d'école
- 12- Demande de subvention exceptionnelle du Comité des Fêtes
- 13- Modification simplifiée n°3 du PLUi
- 14- Renouvellement adhésion compétence SAGE
- 15- Questions diverses
- 16- Compte-rendu des commissions
- 17- Tour de table

### **Vote du Budget Assainissement 2025**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les étapes de la construction du Budget Primitif 2025 qui a été soumis à la commission des finances en date du 3 mars 2025.

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif assainissement 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents, d'adopter le Budget Primitif assainissement de l'exercice 2025, équilibré comme suit, après reprise des résultats :

En section de fonctionnement

Dépenses : 111 000,00 €  
Recettes : 111 000,00 €

En section d'investissement

Dépenses : 308 574,26 €  
Recettes : 308 574,26 €

**Vote du Budget Primitif communal 2025**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les étapes de la construction du Budget Primitif 2025 qui a été soumis à la commission des finances en date du 3 mars 2025.

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif communal 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents, d'adopter le Budget Primitif communal de l'exercice 2025, équilibré comme suit, après reprise des résultats :

En section de fonctionnement

Dépenses : 1 143 930,00 €  
Recettes : 1 143 930,00 €

En section d'investissement

Dépenses : 933 404,58 €  
Recettes : 933 404,58 €

**Fixation des taux d'imposition 2025**

Vu les taux d'imposition communaux fixés en 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à ceux fixés en 2024,
- Dit que le produit attendu est réparti de la façon suivante :

	<b>Taux de référence 2024</b>	<b>Bases prévisionnelles</b>	<b>Produit attendu</b>
Taxe foncier bâti	35,32	1 238 000	437 262
Taxe foncier non bâti	31,25	52 400	16 375
Taxe d'habitation sur résidences secondaires	17,61	104 100	18 332

**Approbation du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de la maternelle et le restaurant du groupe scolaire**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de rénovation énergétique de la maternelle et du restaurant scolaire du groupe scolaire, consistant à améliorer les performances thermiques dans le cadre du décret Tertiaire, avec pour objectif la réduction des consommations de 40% en 2030.

Il présente le devis de BBZ Architecture pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux pour 14 250,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Approuve les travaux de rénovation énergétique de la maternelle et du restaurant scolaire du groupe scolaire
- Décide de confier la maîtrise d'œuvre à BBZ Architecture, pour un coût de 14 250,00 € HT
- Donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer les documents.

**Approbation du règlement intérieur des services périscolaires pour la rentrée 2025 / 2026**

Monsieur le Maire rappelle qu'un règlement intérieur du restaurant scolaire et de la garderie du matin a été adopté en 2024. Il convient de le modifier, notamment en ce qui concerne la procédure à mettre en place dans le cas d'impayés.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De modifier le règlement intérieur du restaurant scolaire et de la garderie du matin tel qu'il est présenté,
- D'autoriser M. le Maire à signer le présent règlement ci-annexé, à l'adresser à chaque famille et de le faire appliquer à compter de la prochaine rentrée scolaire, le 1<sup>er</sup> septembre 2025.

### **Ouverture enquête publique préalable à l'aliénation de chemins ruraux**

Les chemins ruraux qui figurent dans la liste jointe ne sont plus affectés à l'usage du public qui n'a pas lieu de les utiliser et constituent aujourd'hui une charge pour la collectivité.

L'aliénation de ces chemins ruraux, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution.

Pour cela, conformément au décret n°76-790 du 20 août 1976, au Code rural et au Code de la voirie routière, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune dans les conditions de forme et de procédure de l'enquête préalable au déclassement, à l'ouverture, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- De procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux, figurant sur la liste jointe en annexe
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir nécessaires à la poursuite de ce dossier.

Annexe 1

#### **Liste des chemins ruraux à aliéner**

- Une partie du chemin rural au lieu-dit « Chamussy » au droit des parcelles AE 31, 32, 119, 121, 122, 124 pour 4a56ca
- Une partie du chemin rural au lieu-dit « Chez Cherbu », au droit des parcelles AO 54, 57, 97, 127, 129, 154, 156 pour 1a97ca
- Une partie du chemin rural au lieu-dit « Péricard », au droit des parcelles AI 50, 111, 120, 199, 204 pour 1a30ca
- Une partie du chemin rural au lieu-dit « Au Treuil », au droit des parcelles AC 95, 96, 24, 240, 426 pour 2a22ca

#### **Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. La décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial (CST).

Compte tenu de l'avancement de grade d'un agent, il convient de créer le poste correspondant.

M. le Maire propose à l'assemblée :

- De supprimer l'emploi d'adjoint technique territorial à temps complet, au service restauration scolaire
- Et
- De créer un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, au service restauration scolaire, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis favorable du CST, en date du 20 mars 2025,

Décide :

- D'adopter la proposition de M. le Maire
- De modifier le tableau des effectifs qui sera annexé à la présente délibération
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

#### **Renaturation de la cour d'école – demande de subvention Fonds Vert**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la CoPLER, en lien avec les communes de son territoire, a engagé une étude concernant la renaturation des cours de crèches et d'écoles.

La commune de SAINT-VICTOR-SUR-RHINS a souhaité intégrer cette démarche pour la renaturation de la cour de son groupe scolaire.

Le bureau d'études SINOPIA a présenté deux scénarii pour la renaturation de la cour ; le projet retenu implique l'augmentation de la surface du préau, la désimperméabilisation de la cour, le rééquilibrage des usages, la reprise des nivellements, la plantation d'une haie le long de la clôture et la déconnexion des eaux de toiture, pour un coût de 144 952 € HT, au vu de l'avant-projet sommaire.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre du Fonds Vert.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte le scénario proposé pour la renaturation de la cour du groupe scolaire, pour un montant de 144 952 € HT
- Sollicite une subvention de l'Etat au titre du Fonds Vert à hauteur de 67 952 €
- Autorise Monsieur le Maire à donner suite à la demande et à signer la convention et tous documents pour l'obtention des financements.

#### **Demande de subvention exceptionnelle du Comité des Fêtes**

M. le Maire présente à l'assemblée le courrier du Comité des Fêtes de St Victor sur Rhins, sollicitant une subvention exceptionnelle pour le feu d'artifice de la fête patronale, qui sera tiré le samedi 10 mai 2025. La prestation est facturée 1000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 700 € au Comité des Fêtes, pour le feu d'artifice de la fête patronale

#### **Modification simplifiée n°3 du PLUi**

Monsieur le Maire rappelle que le PLUi de la CoPLER a été approuvé en conseil communautaire le 24 mars 2022 et a déjà évolué par 2 modifications simplifiées et 1 modification de droit commun.

La CoPLER souhaite engager une procédure de modification simplifiée n°3 du PLUi afin d'envisager des corrections nécessaires de diverses pièces au vu des erreurs manifestes constatées ainsi qu'une mise à jour de la liste des bâtiments pouvant changer de destination.

Le projet de modification simplifiée n°3 est présentée au conseil municipal qui émet un avis favorable à ces corrections.

## Adhésion au Service d'Assistance à la Gestion Énergétique du SIEL-TE Loire (SAGE)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

CONSIDERANT qu'il y a lieu de délibérer pour demander au SIEL-TE Loire d'assister la collectivité dans la gestion énergétique de son patrimoine

CONSIDERANT que l'adhésion à cette compétence est prise pour une période de 6 ans minimum, et à l'issue de cette période, adhésion pour une durée annuelle par tacite reconduction

CONSIDERANT que le montant de la contribution que la collectivité s'engage à verser annuellement au SIEL-TE Loire s'élève donc à 1209 €

CONSIDERANT que cette contribution est révisable chaque année, selon le tableau annuel des contributions du SIEL-TE Loire, en tenant compte du pourcentage d'évolution du glissement vieillesse technicité « effet de carrière » des agents du service SAGE

CONSIDERANT que ce montant est versé au SIEL-TE Loire au cours du premier semestre de l'année considérée  
A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur

CONSIDERANT que dans le cadre de la compétence optionnelle « SAGE », le SIEL-TE Loire propose un ensemble de modules complémentaires nécessitant une délibération et impliquant un coût supplémentaire.

Ces modules sont :

- Télégestion
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) Bâtiment et Energie
- Accompagnement au contrat d'exploitation et de maintenance avec intéressement aux économies d'énergie
- Accompagnement au décret tertiaire / OPERAT.

CONSIDERANT que le détail des prestations, les conditions d'intervention du SIEL-TE Loire et la répartition des rôles entre le SIEL-TE Loire et la collectivité sont explicitées dans la convention annexée à la présente délibération.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1- DECIDE que la collectivité adhère au service d'assistance à la gestion énergétique mis en place par le SIEL-TE Loire et décrit ci-dessus, et s'engage à verser les contributions annuelles correspondantes
- 2- APPROUVE la conclusion de la convention à intervenir entre la commune et le SIEL-TE
- 3- AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

### Tour de table

**Timothée CRIONAY** présente la proposition de la CoPLER pour un « broyeur tour ». Le broyeur serait mis à disposition de chaque commune avec 2 agents pour une journée à définir, afin que les administrés puissent en disposer. La proposition fait l'unanimité et le terre-plein de la salle des sports sera mis à disposition pour cette activité.

Il a réuni les bénévoles du jardin ; plusieurs arrêtent pour différentes raisons. Un appel à bénévoles sera lancé par une annonce Panneau Pocket et une page Facebook.

**Gérard DURILLON** présente le devis de la SARL GONIN pour la mise aux normes de la barrière et du garde-corps de la mairie, d'une main courante pour les escaliers de la salle des charpentes, la réparation de la barrière côté église, ainsi que la fabrication d'un support tuyaux pour la bonde d'évacuation de l'étang, pour un montant total de 3 450 € HT. Le devis est accepté.

Il rappelle que le Tour du Pays Roannais sera présent à St Victor le samedi 5 juillet toute la journée. Une réunion pour l'organisation de cette manifestation est prévue en mairie le 26 mars en présence des associations et des conseillers municipaux.

Il signale que les tables de la salle des 3 chênes seront terminées de rénover en fin de semaine.

Un devis a été demandé à l'entreprise LARUE pour l'installation d'un boîtier à l'extérieur de la salle des sports pour disposer du 380, notamment pour la brocante du 15 août.

**André FESSY** signale que le chemin piétonnier des écoliers a été refait par les agents communaux. Ils ont également remblayé de la terre à la salle des 3 chênes.

Une rencontre avec le Maire de Combre a eu lieu dernièrement pour la réfection du chemin du Moulin du Vierre, dont le début se situe sur la commune de Combre. Il a accepté de partager les frais entre la commune de St Victor et la commune de Combre.

Le pont romain mitoyen sera nettoyé par les agents communaux des 2 communes et lorsque ce sera terminé, le bureau d'études PRADON sera contacté pour une visite de cet ouvrage.

Il informe le conseil que les travaux de réfection du chemin des Gris devraient être réalisés dans les prochaines semaines.

**Michel DURET** déplore vivement l'abondance de chats errants dans le village. Il demande de faire appliquer la loi, qui oblige les propriétaires à faire stériliser leurs animaux et à les garder chez eux. Timothée CRIONAY lui répond qu'il est tout à fait conscient du problème mais que les propriétaires, malgré des courriers, ne font rien. Il reprendra contact avec l'association l'Arche de Noé.

**Denis POULARD** signale que les palissades en bois le long du chemin des écoliers sont très abimées et doivent être reprises.

**Patricia VEILLARD** demande si, comme il avait été convenu, le coin rangement des assistantes maternelles à la salle des charpentes, peut être vidé de tous les encombrants inutiles. André FESSY l'informe que les agents communaux s'en occuperont rapidement. Elle rappelle la prochaine réunion du conseil municipal des enfants, qui réunira les anciens conseillers et les nouveaux le samedi 29 mars à la salle des anciens. Elle demande s'il serait possible d'acheter des casquettes de couleur pour les prochains déplacements du CME.

**Gabriel GIRARD** se félicite de la réunion publique concernant les frelons asiatiques qui a réuni une trentaine de personnes avec un très bon intervenant. 16 pièges ont été achetés par la municipalité et distribués aux personnes qui disposent de ruches et à d'autres qui ont bien voulu s'investir.

L'activité badminton a bien démarré et les joueurs sont de plus en plus nombreux.

Il demande où en est l'installation de box dans le local rangement de la salle des sports pour les associations qui en ont fait la demande. Le projet est à l'étude.

**Maryline BROSETTE** informe que la porte ouverte à l'école aura lieu le vendredi 16 mai à partir de 17h. Des plateaux repas confectionnés par les CM et leurs marraines seront proposés sur commande. Le sou des écoles, le centre de loisirs, le ski club et le périscolaire participeront à cette soirée. Le restaurant scolaire ciblera sa présentation sur les contraintes liées à la loi Egalim. Les bénévoles du jardin pédagogique seront sollicités pour une éventuelle participation.

Une réunion du personnel de l'école est programmée le 14 avril prochain.

La commission cantine s'est réunie le 11 mars dernier. Malgré la baisse d'effectifs à l'école, la fréquentation du restaurant scolaire est à la hausse. Sur une même période, 1778 repas ont été servis en 2024, 1938 en 2025.

**Prochaine réunion de conseil municipal : le mardi 22 avril 2025**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

**Le Maire,**  
**Timothée CRIONAY**

**Le secrétaire,**  
**Gérard DURILLON**